



Études thématiques

N° 694 / Février 2022

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'USAGE DES ESPÈCES ET DE LA CARTE BANCAIRE

QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE L'USAGE DES MOYENS DE PAIEMENT À MAYOTTE ? LA CRISE SANITAIRE LES A-T-ELLES MODIFIÉES ?

Préambule

Cette étude se propose d'évaluer l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'usage des moyens de paiement, et plus particulièrement de la monnaie fiduciaire et de la carte bancaire. Elle procède de l'analyse des données collectées auprès des établissements de crédit installés localement, du Groupement des cartes bancaires (CB) et de l'EDOM.

Mayotte est caractérisée par une sous-bancarisation et une utilisation répandue de l'espèce qui demeure un moyen de paiement vital pour les personnes vulnérables. Cependant, avec une appétence grandissante pour les nouvelles technologies, et un usage plébiscité par les autorités sanitaires afin de lutter contre la propagation de la COVID-19, l'utilisation de la carte bancaire s'accroît progressivement.

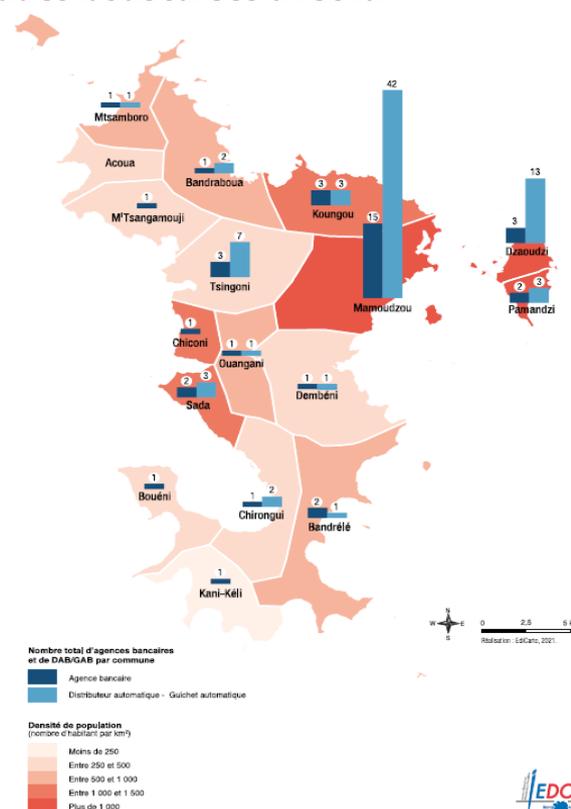
À Mayotte, le premier cas a été identifié le 14 mars 2020. Trois jours plus tard, l'île est entrée dans un confinement qui s'est prolongé jusqu'au 18 mai. Quelques mois plus tard, suite à une nouvelle hausse des cas détectés, un nouveau confinement a été décrété, s'étalant du 5 février au 15 mars 2021.

I – L'argent liquide et la carte bancaire, des habitudes bousculées avec la crise sanitaire ?

Les espèces demeurent encore aujourd'hui le moyen de paiement favori des français. En effet, malgré un repli de son utilisation entre 2016 (68 % du nombre de transactions) et 2019 (59 %), l'argent liquide reste tout de même le leader des moyens de paiement (cartes, chèque, virement etc.)¹. Néanmoins, les paiements par carte bancaire sont en progression constante (+29,6 % entre 2016 et 2019) et ce phénomène s'est accentué avec la crise sanitaire. Celle-ci favorise l'accélération de l'usage des paiements électroniques et notamment le paiement sans contact grâce à l'extension de son plafond (en hausse de 35 % en 2020). À titre d'illustration en 2020 en France, les paiements par carte bancaire ont été utilisés 11,8 milliards de fois par les usagers français pour un montant total de 486,2 milliards d'euros (-0,8 % en 2020)².

- **La détention d'un compte bancaire, une condition sine qua non pour régler ses achats du quotidien ?**

À Mayotte, en fin d'année 2020, le taux de bancarisation³ est en légère progression, à 67 % (+1,2 point sur un an). Cette croissance vient confirmer les prévisions des établissements de crédit locaux qui s'attendent à une plus forte demande d'ouverture de comptes des usagers. Pour autant, ce ratio demeure bien en deçà de celui de La Réunion (240 % en 2019). Mayotte est également en retard par rapport au nombre de guichets et distributeurs bancaires. Au 31 décembre 2020, on compte 38 guichets bancaires et 79 distributeurs et guichets automatiques (DAB-GAB), concentrés principalement à Mamoudzou et dans les zones de forte chalandise (Centre et Petite-Terre). Malgré quelques nouvelles implantations, la densité bancaire sur le territoire (un guichet pour 7 549



¹ [Les espèces, malgré leur repli, restent le moyen de paiement privilégié des Français, Banque de France Novembre-Décembre 2020.](#)

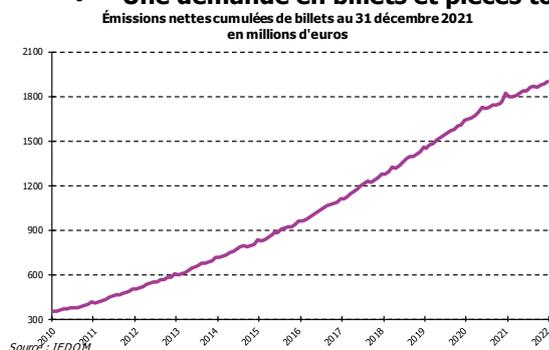
² [Les paiements par carte CB en France en 2020, L'observatoire CB.](#)

³ Nombre de comptes bancaires rapporté à la population totale.

habitants et un DAB-GAB pour 3 631 habitants au 31 décembre 2020) reste toutefois bien inférieure à celle de La Réunion (un guichet pour 3 798 habitants et un DAB-GAB pour 1 426 habitants par DAB-GAB en 2020) et encore plus à celle de l'Hexagone (un guichet pour 1 881 habitants et un DAB-GAB pour 1 299 habitants en 2020). Il est à noter qu'en France métropolitaine, la tendance est à la réduction du nombre de guichets bancaires alors que Mayotte constitue une terre d'expansion, compte tenu de la relative jeunesse du réseau bancaire local. La nécessité d'étendre la bancarisation rend très probable l'ouverture, à court terme, de nouveaux points de contact bancaire.

1- L'Espèce

• Une demande en billets et pièces toujours dynamique en 2021 malgré la pandémie



À Mayotte, au 31 décembre 2021, les émissions nettes cumulées⁴ sont estimées à 37,2 millions de billets pour une valeur globale de 1 902,3 millions d'euros, soit +4,4 % en un an (+11,1 % en 2020). L'émission nette cumulée de billets par habitant est ainsi passée de 6 592 euros fin 2020 à 6 631 euros fin 2021, soit une variation de +0,6 % (contre +11,1 % l'année passée). Par ailleurs, on note une forte émission du billet de 50 euros, coupure de thésaurisation à Mayotte, avec une part d'émission en valeur de 66,9 % au 31 décembre 2021. En cela, il a un poids significativement plus élevé que dans l'Hexagone

(55 %) ou dans l'Eurosystème (44,4 %) où il constitue principalement une coupure de transaction. On constate ainsi des parts plus faibles pour l'émission des billets de 20, 10 et 5 euros (respectivement 5,8 %, 1,4% et 0,1%). En 2020, le taux de retour⁵ des billets s'établit à 91,1 %, soit une hausse de 6,3 points par rapport à 2020. Les coupures aux valeurs faciales les plus élevées, utilisées comme moyen de thésaurisation, sont celles qui présentent les taux de retour les plus bas (4,7 % et 54,4 % pour les billets de 200 et 100 euros respectivement).

Avec 66,8 millions de pièces en 2021 (+9,3 % par rapport à 2020), l'émission nette cumulée de pièces continue de progresser sensiblement, avec une valeur par habitant qui augmente de 5,8 % (+8,8 % en 2020). Les pièces de faible valeur faciale (de 1 à 5 centimes d'euros) ne reviennent quasiment jamais à l'IEDOM.

• Le maintien d'un recours important des espèces malgré la crise sanitaire s'explique par :

- un faible taux de bancarisation de la population mahoraise (67 % en 2020), en lien avec le niveau de revenus (le plus faible Pib/hab. des départements français : 9 706 € en 2019), la jeunesse de la population (âge médian de 17,5 ans) et des flux migratoires importants vers Mayotte ;
- l'existence d'une économie souterraine significative, qui ne représente que 9 % de la valeur ajoutée (54 Millions d'euros en 2015), mais concerne deux tiers des entreprises marchandes (Insee) et 95 % de la main d'œuvre agricole en 2016 (DAAF) ;
- des raisons socioculturelles : forte solidarité familiale, tontines (*chikoa*), cérémonies civiles et religieuses (mariage, décès, zakat) ;
- les échanges avec les pays voisins pour des raisons d'assistance à la famille (transferts financiers des migrants vers les Comores et Madagascar) et/ou pour des raisons commerciales (Dubai et Chine).

ENCADRÉ N°1 : LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

En matière de peines, le délit simple de blanchiment (ou sa tentative) est sévèrement sanctionné par une peine de 5 ans d'emprisonnement et par une amende de 375 000 euros ; ces peines sont doublées en cas de blanchiment aggravé (blanchiment commis de façon habituelle, utilisant les facilités de l'exercice d'une activité professionnelle ou commise en bande organisée). Le montant des amendes peut aller jusqu'à la moitié de la valeur des biens ou des fonds sur lesquels ont porté les opérations de blanchiment (art. 324-3 du Code pénal). La responsabilité pénale des personnes morales, mais également de l'ensemble des collaborateurs de l'établissement peut être engagée en cas de blanchiment (art. 324-9 Code pénal).

En France, les condamnations pour fait de blanchiment sont en augmentation constante : on compte ainsi 967 condamnations pour blanchiment en 2017 contre 200 en 2006 et 161 condamnations sur le fondement de la non-justification de ressources (article 321-6 du code pénal) en 2017 contre 78 en 2006. En 2019, la Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé 6 sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT, dont une radiation à l'encontre d'un changeur manuel, portant à 43 le nombre total de sanctions prononcées par l'ACPR en cette matière depuis 2011, dont 27 sur les quatre dernières années. Les sanctions prononcées en 2019 ont inclus des sanctions pécuniaires d'un montant cumulé atteignant 4,2 millions d'euros. La sanction pécuniaire la plus élevée prononcée à ce jour par l'ACPR dans ce domaine à l'encontre d'un établissement est de 50 millions d'euros.

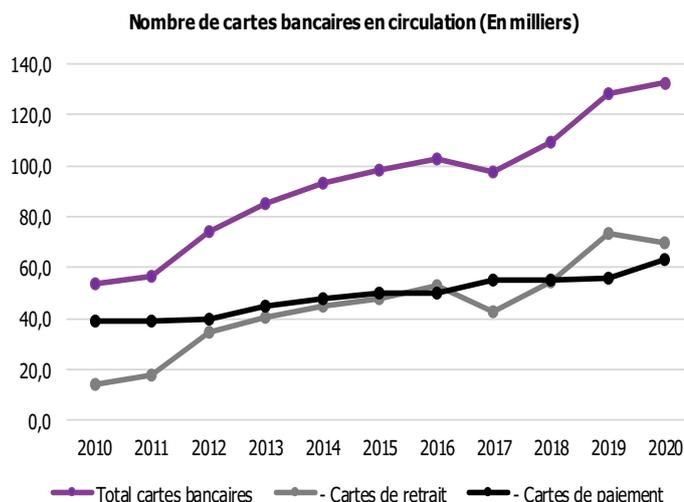
⁴ Quantité cumulée de billets émis depuis le lancement de l'euro le 1er janvier 2002, nette de la quantité cumulée de billets retirés de la circulation depuis cette même date.

⁵ Le taux de retour (ou de reversement) est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

2- La carte bancaire

• Un moyen de paiement qui commence à s’inscrire dans les habitudes des consommateurs

En 2020, les cartes bancaires en circulation à Mayotte progressent de 3,3 % à 132 760 unités, soit 4 257 de plus qu’en 2019, croissance portée entièrement par le nombre de cartes de paiement, en hausse de 13,3 %. À 62 890 unités, les cartes de paiement représentent 47,4 % du total des cartes bancaires (contre 52,6 % du total pour les cartes de retrait, soit 69 870 unités). La progression tendancielle du nombre de cartes bancaires (+29,4 % entre 2016 et 2020) s’explique notamment par la volonté des banques locales d’équiper leur clientèle et de fluidifier ainsi le parcours client en évitant les longues files d’attente dans les agences. Dans ce contexte, les retraits réalisés à partir des DAB-GAB augmentent très sensiblement (+10 % en 2020 en volume et +26 % en valeur sur la période 2016-2020). Pour autant, le nombre de cartes bancaires en circulation rapporté à la population s’établit à 0,46 unité par habitant, soit un niveau bien inférieur à celui de La Réunion (0,94 unité par habitant en 2019) et à celui de la moyenne nationale (1,2 carte par habitant fin 2019).



ENCADRÉ N°2 : FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE, UN RISQUE GLOBALEMENT MAÎTRISÉ

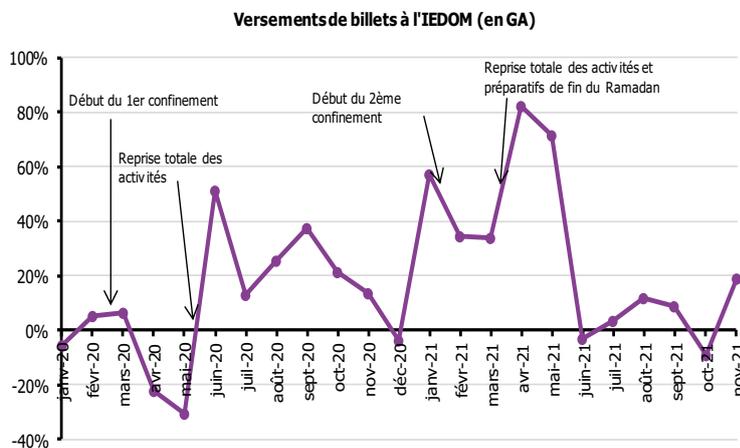
À Mayotte, les données issues de trois établissements de crédit installés localement font état d’un recul du taux de fraude sur les cartes de paiement. En effet, celui-ci s’établit à 0,077 % en 2020 contre 0,087 % en 2019, dans un contexte d’accroissement du nombre de cartes bancaires en circulation et une multiplication des paiements par carte bancaire.

Au niveau national, le taux de fraude sur les cartes de paiement françaises se dégrade très légèrement et s’établit à 0,068 %, contre 0,064 % en 2019, ce qui constitue l’équivalent d’un euro de fraude pour 1 470 d’euros de transactions.

II – La crise sanitaire, catalyseur du recours à de nouveaux modes de paiement ?

Les mesures sanitaires ont restreint la consommation des ménages, limités dans leurs déplacements géographiques et confrontés à la fermeture des commerces hors produits de première nécessité, mais aussi des restaurants, des infrastructures de loisirs, des transports, etc⁶. La réduction de la consommation a engendré, entre autres, la constitution d’une épargne dite « forcée ». Ainsi, à fin décembre 2020, l’encours total des placements liquides⁷ des ménages a enregistré une progression de 29,3 % (+12,7 % pour la France entière), contre +3,2 % un an auparavant (+6,8 % pour la France entière). Les encours de dépôts à vue détenus par les ménages ont crû de 36,6 % à Mayotte (+16,4 % pour la France entière), soit une évolution bien supérieure à celle constatée un an plus tôt (+19,2 %).

• Usage des espèces et de la CB : des habitudes bouleversées pendant le confinement

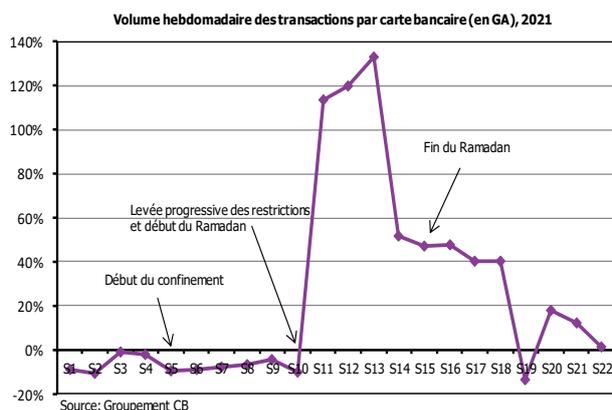
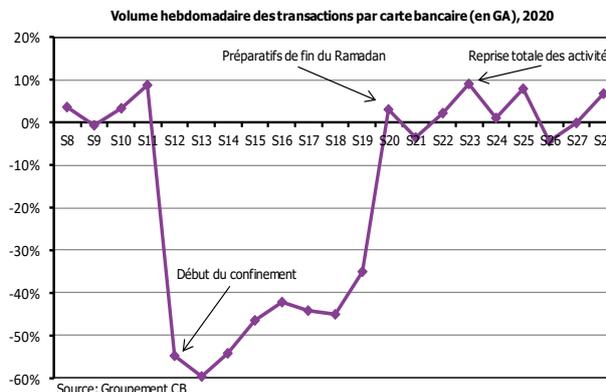


Pendant le confinement de 2020, les versements de billets à l’IEDOM par semaine (correspondant notamment aux remises de recettes par les commerçants) baissent en moyenne de 30 % au mois de mai par rapport à 2019 et repartent à la hausse en juin. En 2021, en raison de mesures de confinement moins strictes, on n’observe pas de baisse des versements de billets par rapport à l’année précédente, mais au contraire, des hausses allant jusqu’à 82 % en avril, en lien avec la reprise totale des activités et les préparatifs pour la fête marquant la fin du Ramadan.

⁶ Nouvelle évaluation de l’impact économique de la crise sanitaire à Mayotte, CEROM, Septembre 2020

⁷ Placement financier permettant de disposer rapidement de son argent et de ses liquidités (livret A, livrets d’épargne, compte à terme, Compte épargne logement (CEL), compte à vue, compte de dépôt...).

Parallèlement, le montant hebdomadaire des transactions par carte bancaire chute jusqu'à 60 % pendant le confinement, par rapport à 2019. La semaine précédant le confinement, une augmentation de presque 10 % du montant des transactions par carte bancaire est cependant observée par rapport à la même semaine de l'année 2019, les ménages mahorais ayant alors anticipé de potentielles pénuries en constituant des stocks. Cet effet est moins marqué lors du deuxième confinement, le montant hebdomadaire des transactions ne diminuant que de 8 % en moyenne par rapport à 2020.

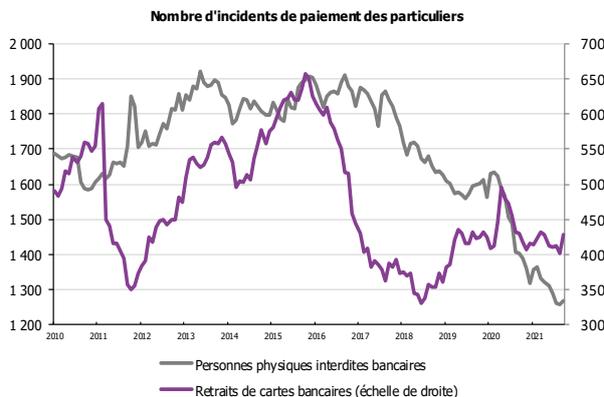


Toutefois, pendant le confinement de 2020, soit du 17 mars au 1er juin à Mayotte, les transactions par carte bancaire ont connu un rebond sur des intervalles isolés qui illustre un dynamisme de la consommation des ménages à ces périodes précises. Autour du 18 mai, du fait de la réouverture de la plupart des commerces et activités fermés pendant le confinement mais également des dépenses liées aux préparatifs de la fête de l'Aïd marquant la fin du Ramadan, le volume des transactions par carte bancaire redevient supérieur à celui de la même période en 2019, après 8 semaines où il était largement inférieur (entre -35 et -60 %). Avec la fin du confinement, les transactions par carte bancaire retrouvent une tendance ordinaire. On observe une évolution similaire en 2021, où depuis la

levée progressive des restrictions et le début du Ramadan à la mi-mars, le volume hebdomadaire des transactions par carte bancaire devient largement supérieur à celui d'une année plus tôt (jusqu'à +133 %).

- **L'accroissement des paiements par CB sans effet sur la vulnérabilité des ménages**

Après une hausse sensible en 2019 (+18,1 %), le nombre de retraits de cartes bancaires pour usage abusif diminue légèrement en 2020 (-2,1 %). L'augmentation conjuguée du taux de bancarisation et des cartes bancaires en circulation n'induit donc pas d'effets négatifs sur l'évolution des indicateurs de vulnérabilité des ménages, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire étant également en baisse de 15,7 % sur l'année. Cependant, selon les données de trois établissements de crédit installés localement, les autorisations de découvert auraient augmenté de presque 5 % en 2020 (après presque 10 % en 2019).



- **2020, un tournant dans l'usage des moyens de paiement ?**

La possibilité de réaliser des paiements sans contact et/ou par mobile est de plus en plus habituelle à Mayotte. Cela est sans doute lié aux avantages en termes de simplicité et rapidité mais aussi à l'appétence des mahorais pour les technologies mobiles. En effet, déjà en hausse de 28,5 % en moyenne sur les cinq dernières années, les importations de téléphones dédiés aux réseaux cellulaires progressent de 42,5 % en 2020 (Source Douanes).

Les agents économiques les moins bancarisés pourraient se tourner vers des acteurs alternatifs proposant des moyens de paiements. Par exemple, le compte Nickel, qui permet d'obtenir rapidement un RIB et une carte bancaire chez un buraliste en présentant uniquement une pièce d'identité et un numéro de téléphone, recense à Mayotte plus de 3 000 ouvertures de compte depuis son implantation en juillet 2021.

D'autre part, les agents économiques les mieux bancarisés n'ont plus autant de contact avec leur agence bancaire traditionnelle et pourraient aussi se tourner davantage vers les banques en ligne, qui sont de plus en plus nombreuses à être disponibles dans les départements et régions d'outre-mer. Cependant, l'apparition de ces nouveaux acteurs de la finance (Hello Bank, Boursorama, Orange Bank, crowdfunding, etc.) ne semble pas avoir pour l'instant de conséquence sur le marché local, encore très jeune et en construction.